

COMPTE RENDU

Réunion de quartier Bennevy-Détanche
Le 7 MARS 2019

Étaient Présents :

Madame Jeanine Longué, membre du comité de quartier
Monsieur Serge Jacquier, membre du comité de quartier
Monsieur Jean-Luc Goy, membre du comité de quartier
Monsieur Cédric Girin, membre du comité de quartier
Monsieur Dominique Lemoine, membre du comité de quartier
Madame Viviane Viollaz, *adjointe au Maire en charge des quartiers*
Monsieur Anselme Paccard, conseiller municipal

Participaient également :

Madame Maud Perrot, *coordinatrice comités de quartiers- Ville Évian*
Monsieur Bertrand Vouaux, *Directrice des services techniques*

Excusé(e)s :

Monsieur Oumar Soumaré, membre du comité de quartier
Monsieur Chaoiki Aissat, élu référent du comité de quartier Bennevy-Détanche
Madame Josiane Lei, *Maire*
Madame *Dorothee Dumoulin, conseillère municipale habitant le quartier*

Ordre du jour :

- 1- Informations techniques/travaux
- 2- Questions des membres du comité
- 3- Points divers

1- Informations travaux

L'extension de l'école de la Détanche : Le programme prend en compte les aménagements extérieurs.

La démolition du bâtiment de logement va être réalisée pendant les vacances d'avril après le désamiantage.

La future extension dont les travaux de terrassement et de gros œuvre devraient être réalisés pendant l'été 2019.

L'esquisse globale a été rendue avec un projet global sur le groupe scolaire pour un montant global de 2M€.

Le directeur de l'école a été consulté dès le mois d'avril pour la cohérence des travaux ainsi que l'inspectrice d'académie et au sein des conseils d'écoles.

Boulevard du Royal : changement d'une conduite d'eau suite à détection de fuites.

2.-Questions des membres du comité

En ce moment, il y a des travaux de rénovation des conduites d'eau au niveau du boulevard du Royal, dans la continuité serait il possible de regarder pour faire les trottoirs dans la continuité au droit de l'entreprise Bochaton pour permettre aux personnes de se balader sans problèmes et résoudre les problèmes récurrents de sécurité pour les piétons. D'ailleurs, les jeunes montent par ce chemin pour rejoindre le stade et il n'y a pas de visibilité et pas de trottoirs.

A ce même endroit, il y a des haies qui ne sont pas coupées et qui gênent encore davantage la visibilité des piétons qui sont parfois contraints de marcher sur la route.

Réponse apportée : actuellement les travaux de rénovation de conduite d'eau sont en cours. Les services techniques ont été missionnés pour étudier la sécurisation d'un cheminement piéton et un rappel aux propriétaires a été fait pour la taille des haies. Cela s'accompagne d'ailleurs du réaménagement du croisement avenue de Fléry/boulevard du Royal.

Dans le même ordre d'idée, serait il possible de prévoir un trottoir ou matérialiser une bande piétonne au moins d'un côté sur la route des Certes et ce jusqu'aux tennis.

A ce même endroit, il y a un manque d'éclairage. Serait il possible d'envisager d'installer des lumières publiques ?

Le passage piéton à proximité des pizzérias sur l'avenue de Thony, il manque d'éclairage et cela peut être dangereux.

Réponse donnée en réunion : la municipalité a demandé aux services d'étudier la matérialisation d'un cheminement piéton ici également.

Concernant l'éclairage, une étude photométrique débute en mars pour repérer tous les points lumineux défaillants et les points noirs qu'il faudra résorber.

Elle concerne également les éclairages des passages piétons.

Avenue de la Dent d'Oche et chemin du club hippique il y a de nombreuses haies qui ne sont pas taillées et qui gênent la circulation piétonne.

Réponse donnée en réunion : un rappel de taille des haies a été réalisé par les services municipaux auprès des propriétaires des parcelles où les haies ne sont pas taillées afin que ces dernières puissent être taillées.

Au niveau du chemin du croisement entre le Nant d'Enfer (interdit aux véhicules) et de l'avenue des Mélèzes, lorsqu'on sort de la Grange au lac ou des parkings alentours, normalement, il est interdit de tourner à gauche, or ce n'est pas respecté. Serait-il possible d'ajouter un panneau à ce croisement pour répéter que c'est interdit ?

Réponse donnée en réunion : la municipalité a demandé aux services de se rendre sur place et voir la possibilité d'améliorer la panneautique.

Avenue de Thony, le petit parking n'a pas été nettoyé et il y a de nombreuses feuilles qui traînent et commencent à se désagréger avec le temps. Serait-il possible de procéder au nettoyage du parking ?

Réponse apportée en réunion : la municipalité a demandé aux services de pouvoir procéder au nettoyage de la place. Cela a dû être réalisé.

Toujours au même niveau, juste après la pizzeria, il y a un bâtiment qui est en réfection depuis de nombreux mois et qui n'est toujours pas fini. Cet hiver, l'évacuation des eaux usées s'écoule sur le trottoir. Avec le gel, cette partie du trottoir est régulièrement verglacé. Peut-on demander au propriétaire qui réalise les travaux de modifier son installation ?

Réponse apportée : le service urbanisme a été mandaté pour prendre contact avec le propriétaire afin qu'il modifie l'emplacement de l'évacuation des eaux usées rapidement compte tenu des problèmes de sécurité que cela peut engendrer.

À l'entrée de la rue nationale (croisement avec rue du lac), il y a de nombreux piétons qui traversent à ce niveau-là. On ne sait pas qui a la priorité car les véhicules vont parfois vite.

Est-il possible de matérialiser la limitation de vitesse.

Réponse apportée en réunion : il s'agit d'un quartier priorité piéton où les véhicules doivent rouler à 30km/h. Le passage est matérialisé par une couleur différente au sol. Les voitures doivent donc rouler au pas car les piétons sont prioritaires.

La municipalité réfléchit à matérialiser au sol la limitation pour les véhicules.

Lorsqu'on descend de l'avenue de Larringes pour prendre le boulevard Jean Jaurès en s'engageant sur le rond-point, on regarde à gauche l'arrivée des voitures mais trop souvent les conducteurs ne regardent pas à droite le passage piéton pour voir si des piétons sont engagés ou vont le faire. Pourrait-on installer un panneau rappelant la proximité d'un passage piéton ?

Réponse apportée : ce point est également à l'étude dans la réflexion globale qui s'inscrit dans la requalification des circulations sur tout cet espace qui est prévue afin de pouvoir améliorer les aménagements piétons notamment et de sécuriser davantage. La panneautique va également être améliorée.

La copropriété avenue de Thony, n'utilise plus les bacs d'ordures puisqu'ils vont désormais les mettre dans le point d'apport à proximité. Est-ce qu'ils pourraient être retirés ?

Réponse : Nous allons prendre contact avec la CCPEVA pour qu'ils viennent retirer les bacs.

Toujours à propos des ordures ménagères, les containers au 12 boulevard du Bennevy sont très détériorés, serait-il possible de les réparer ? et à proximité au niveau du chemin de chez Roch, un espace vert a été envahi par des poubelles et autres ordures sauvages.

Réponse apportée en réunion : La CCPEVA va être prévenue pour se rendre sur place et constater la détérioration des moloks et éventuellement procéder à leur réparation

Les services municipaux vont être sollicités afin que les espaces verts soient nettoyés de ces ordures sauvages.

Plus globalement, la gestion des ordures ménagères et de l'emplacement des containers enterrés se fait au cas par cas et grâce aux opportunités des nouvelles constructions afin de limiter les impacts et prévoir les bons emplacements (pour passage des camions poubelles ainsi que le dépôt par le voisinage.

À titre d'information, la ville va mettre en place des points d'apports volontaires pour le carton ondulé. Normalement, le carton ondulé ne va pas dans les bacs jaunes, il est nécessaire de les emmener en déchetteries. Trop souvent ils sont laissés à proximité des containers ou parfois dedans et doivent être triés et séparés après ramassage.

Des ponts vont être installés place Charles Cottet, rue Moutardier et sur les Hauts d'Evian à titre d'expérimentation.

Une tournée supplémentaire de cartons a été mise en place en centre-ville pour les commerçants pour leurs cartons le mardi matin.

Enfin, depuis l'année dernière, une brigade « environnement » a permis l'assermentation de plusieurs agents des parcs, jardins, cadre de vie et nettoyage en plus de la police municipale. Ainsi, ils peuvent aller à la rencontre des personnes qui ne ramassent pas les déjections canines (le coût de l'achat de sacs toutounets est de 15000 € /an pour la ville) où déposent les ordures en dehors des espaces dédiés. Le but étant principalement d'être dans la sensibilisation et l'explication mais ils peuvent aussi dresser des amendes le cas échéant.

Une annonce dans la presse va être faite pour faire connaître à tous ces agents et les possibilités d'actions qu'ils peuvent avoir toujours dans un but de prévention/sensibilisation.

Concernant le chemin de chez Roch, les services vont tailler et enlever les ronces pour éviter que le lieu ne soit trop « caché » et procéder au nettoyage de cet espace où des ordures ont été laissées.

Les membres font remarquer que la ville d'Evian est quand même propre par rapport à d'autres communes

Autre point relevé par les membres du comité de quartier, sous le pont du chemin de fer avenue de Larringes, des véhicules se garent sur le passage piéton, empêchant ces derniers de traverser en sécurité avec une bonne visibilité.

Réponse apportée en réunion : il va être demandé à la police municipale de faire des rondes régulières pour éviter que cela se reproduise. Par ailleurs, ces problématiques sont traitées au fur et à mesure avec un aménagement appelé des « pénétrantes » ou plus communément « oreilles » (comme celles qu'on trouve sur les rues perpendiculaires à la rd1005 vers le port) qui sont réalisées aux endroits stratégiques de croisements où les véhicules ont une certaine vitesse afin de sécuriser les sorties de véhicules sur les axes principaux et sécuriser les traversées piétonnes.

Attention, au niveau du stop de la route des Certes, certaines voitures grillent le stop après avoir vu qu'aucun véhicule n'arrivait. Bien souvent ce sont des véhicules ville d'Evian.

Réponse apportée : cela va être repris avec les équipes car c'est à la ville de montrer l'exemple et respecter le code de la route. Dans le même ordre d'idée nous allons faire passer le message de ne plus se garer sur les trottoirs.

Avenue des vallées, dans la montée de Saint Bruno, il est inscrit que le stationnement n'est pas payant sauf durant les vacances scolaires. La panneautique installée n'est pas très claire. Serait-il possible ; de vérifier cela ?

Réponse apportée en réunion : normalement, il avait été acté par la municipalité que la rue était ouverte pour le dépôt minute durant les périodes scolaires pour éviter les embouteillages. Cette même rue devait être payante en dehors des périodes scolaires puisque non utilisées par les parents d'élèves.

Les services municipaux vont se rendre sur place pour vérifier les panneaux et l'information.

Au bout de l'avenue des Mémises, il y a encore un véhicule ventouse (voiture grise, de marque française), est-il possible de le faire enlever ?

Réponse apportée en réunion : la PM va se rendre sur place.

Sur la route du Stade, les travaux RTE se terminent sur ce tronçon. Les tracés de parkings vont-ils être refaits ?

Réponse apportée en réunion : en effet la portion de travaux est terminée, l'entreprise va pouvoir refaire les enrobés et ensuite nous procéderons au traçage des places de parkings.

Certains membres font également part du fait que durant les week ends, certains utilisateurs de l'équipement stade laissent leurs déchets et ordures et ne les ramassent pas. Serait-il possible de leur interdire l'accès s'ils ne respectent pas la propreté des lieux ?

Demandes d'une habitante du quartier représentante d'un ensemble immobilier nouvellement construit.

Elle souhaite savoir s'il est possible d'intégrer le comité de quartier.

Réponse apportée en réunion : dans la charte il n'est pas prévue cette possibilité sauf la possibilité pour les membres d'inviter un professionnel dans un domaine précis. Les membres souhaitent se laisser du temps avant de répondre.

La même personne représentante souhaite savoir ce qu'il va advenir du terrain nu le long de la route de l'Horloge et de son aménagement futur.

Réponse apportée : Ce terrain appartient à la ville. Dans le PLU, il est prévu un emplacement réservé pour la construction de logements collectifs répondant prenant en compte des notions de développement durable, une future construction qui s'apparenterait à un éco-quartier. Cela est encore à l'état de projet.

Enfin, elle souhaite savoir ce qu'il est prévu en termes d'aménagement de parking à proximité du tri postal car trop souvent les véhicules qui viennent se garent dans leur propriété.

La ville s'est portée acquéreur de 3 places à côté des containers enterrés entre la rue de l'horloge et la route du golf. Ces 3 places matérialisées se trouvent juste avant le muret qui délimite la propriété Aquiano. Les gens peuvent librement s'y garer pour se rendre au tri postal. Il existe également des places en contrebas du tri postal sur la route de l'Horloge.

3-Informations diverses / Prochaine réunion

La deuxième édition de Festileman se déroulera le week end du 8/9 juin. Cette année, le club de l'aviron souhaite proposer un nettoyage de bords du lac (dans l'esprit de l'opération Net Léman, qui se déroule tous les deux ans).

Pour cela, la zone identifiée est celle du parc Dollfus.

Il est proposé au comité d'y participer.

Les membres vont se réunir afin de développer une nouvelle dédiée d'animation (peut être en lien avec d'autres comités et associations évianaises et une autre réunion sera prévue ensuite.